L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 JUIN 1860. — G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUBOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 28 JUIN

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On [illegible] aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] Antoine Fernandez, à la Bourse St-Louis.— Propriété située dans le Troisième District (succession Pierre Louis Dantilly). Aussi, au même endroit, [illegible] malle d'effets, une montre, etc., appartenant à la succession Vicente Galiece.

Par P. J. Spear rue de Chartres, entre St-Louis et [illegible] Meubles et piano Pleyel.

Par E. Roger & Co., 45 et 47, Vieille Levée.— Chaussures, vêtements confectionnés, chapeaux, &c. Autres [illegible] sèches.

Par E. Forstall, à la Bourse St-Charles.— Propriété dans le 1er District (succession Magdeleine Clément [illegible]).

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Stephen A. Douglas.

Nous avons déjà publié la biographie de MM. Bell et Everett, candidats du parti unioniste et [illegible] continuerons à donner à nos lecteurs les renseignements qu'il nous sera possible de recueillir sur chacun des divers candidats. Aujourd'hui nous parlerons de l'élu de la démocratie nationale.

Stephen Arnold Douglas est né à Brandon, comté de Rutland, dans le Vermont, le 23 avril 1813. Il est donc âgé de 47 ans. Son père qui était un médecin distingué, mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, deux mois après la naissance de Stephen. Celui-ci resta jusqu'à quinze ans sur la ferme où s'était retirée sa mère, et témoigna à cette époque le désir de compléter dans un collége l'éducation qu'il avait reçue à l'école du village. Sa famille n'ayant pas les moyens de subvenir à ces dépenses, il entra comme apprenti chez un menuisier de Middlebury et y resta un an et demi. Forcé de quitter ce genre de travail nuisible à sa santé, il alla passer un an à l'Académie de Brandon comme [illegible].

Madame Douglas s'était remariée avec M. Granger de l'Etat de New-York, et Stephen suivit sa mère à Canandaigua, entra au collège de cette ville et y étudia jusqu'en 1833, tout en s'appliquant à l'étude spéciale du droit. Au printemps de 1833, âgé de 20 ans, il partit pour l'Ouest et y chercher une place pour y exercer sa profession. Après avoir été retenu [illegible] à Cleveland par une maladie, il visita Cincinnati, Louisville, St-Louis et Jacksonville dans l'Illinois. Arrivé à cet endroit, il s'aperçut que sa bourse ne contenait plus que 37 cents et [illegible] milles à pied pour gagner Winchester où il comptait trouver à s'occuper comme maître d'école. Il eut la chance d'être employé par un [illegible] dans une vente qui dura trois jours, et [illegible] piastres qui lui permirent d'ouvrir une école où il eut bientôt 40 élèves à $3 par trimestre. Il passait ses soirées à étudier le droit et s'exerçait le samedi à plaider quelques petites causes devant le juge de paix.

C'est au mois de mars 1834 à l'âge de 21 ans qu'il fit son entrée au barreau, et ses débuts furent tellement brillants, qu'un an après son admission, il fut nommé par la législature procureur général de l'Etat. Ayant été en décembre 1835 élu membre de la législature d'Etat par les démocrates du comté de Morgan, il donna sa démission d'avocat général. En 1837 il fut nommé par le président Van Buren chef de l'enregistrement du Bureau des Terres à Springfield, Illinois, et il occupa cet emploi jusqu'en 1839.

Au mois de novembre 1839, bien que n'ayant [illegible] il fut choisi comme candidat au Congrès du parti démocrate et à l'élection qui eut lieu en août 1838 il ne fut battu par son concurrent whig que par 5 voix sur 36,000 [illegible] et encore sa défaite dut être attribuée au rejet de plusieurs bulletins portant son nom d'une façon incorrecte.

Dans la campagne présidentielle de 1840, M. Douglas déploya le zèle le plus infatigable pour le candidat démocrate, et prononça près de 200 discours dans l'espace de sept mois [illegible] son ardeur et à son talent que fut due le triomphe de la démocratie dans l'Illinois à cette élection. Nommé successivement secrétaire de l'Etat en 1840 puis juge de la Cour Suprême en 1841 il remplit ces fonctions avec distinction et donna sa démission de juge en 1843 pour accepter la candidature au Congrès. Elu cette année par 400 voix de majorité, il en obtint 1900 à l'élection de 1844 et 3000 à celle de 1846. Mais il n'alla pas siéger à la Chambre à la suite de cette dernière élection, car il fut élu par la législature sénateur des Etats-Unis pour six années à partir du 4 mars 1849.

A la Chambre des Représentants M. Douglas se [illegible] dans la controverse à laquelle donna lieu la question de l'Orégon. Il s'opposa énergiquement aux prétentions de l'Angleterre, soutenant que les Etats-Unis avaient un droit absolu et incontestable à la totalité de l'Orégon jusqu'au degré 54 et 40' de latitude. Il vota [illegible] donnait avis à la Grande Bretagne de cesser son occupation et que l'on établit dans l'Orégon un gouvernement territorial appuyé par une force suffisante.

Sur la question des améliorations intérieures, M. Douglas se montra partisan de la doctrine démocratique qui refuse au gouvernement fédéral le droit d'engager dans un système général de travaux, mais il approuvait la constitutionnalité et l'opportunité d'améliorer la navigation des fleuves et l'entrée des ports, et indiquait comme moyen de subvenir à ces dépenses la levée de droits de tonnage par les autorités locales. C'est à lui qu'on doit le passage de la loi qui étendit la juridiction maritime de la cour [illegible] cette chaîne de mers intérieures qui bordent les Etats-Unis au Nord.

M. Douglas a toujours joué un rôle actif dans les mesures d'annexion des nouveaux territoires. Il fut un des premiers à soutenir l'annexion du Texas, et en 1846, en qualité de chef du comité des territoires, il proposa de déclarer que le Texas faisait partie des Etats-Unis. Il soutint l'administration de M. Polk dans la guerre avec le Mexique, qui fut la conséquence de cette annexion.

Comme président du comité des territoires à la Chambre d'abord, puis au Sénat, il eut occasion de préparer et de faire adopter sur ce sujet les divers bills pour l'organisation des territoires du Minnesota, de l'Orégon, du Nouveau-Mexique, de l'Utah, de Washington, du Kansas et du Nebraska, et aussi pour l'admission dans l'Union des Etats d'Iowa, de Wisconsin, de Californie, de Minnesota et d'Orégon.

Dès le commencement de sa carrière sénatoriale il adopta sur la question de l'esclavage dans les territoires la doctrine de non-intervention du Congrès, et il s'opposa, en 1847, au Wilmot proviso qui contrariait cette doctrine. Cependant, au mois d'août 1848, il offrit un amendement au bill de l'Orégon, pour étendre jusqu'à l'Océan Pacifique la ligne du compromis du Missouri, de façon à prohiber l'esclavage dans tous les territoires au nord du 36e degré 30 minutes de latitude. Cet amendement fut adopté par la majorité du Sénat avec l'appui de tous les sénateurs du Sud, mais il fut repoussé à la Chambre par un vote presque sectionnel.

Ce conflit entre le sénat et la chambre donna lieu à l'agitation esclavagiste de 1849-1850 terminée par le célèbre compromis de 1850. M. Douglas soutint cette mesure avec vigueur et la défendit avec éclat dans son état dans un discours mémorable prononcé devant le peuple le [illegible] octobre 1850.

En 1852 il fut porté candidat à la présidence devant la convention démocratique de Baltimore, et reçut 92 voix sur 288 au 30me tour de scrutin; on sait que ce fut M. Pierce, candidat [illegible], qui fut élu.

Dans la session de 1853-54 M. Douglas fit son rapport sur le bill du Kansas-Nebraska, dont l'adoption causa tant d'agitation et qui fut de [illegible] le terrain des luttes que se livrèrent les républicains et les démocrates. Ce bill rappelle le compromis du Missouri et déclare que le but et le sens véritable de l'acte est de "ne pas statuer sur l'esclavage dans aucun état ou territoire ni de l'en exclure, mais de laisser les populations parfaitement libres de former et de régler leurs institutions domestiques à leur manière, en restant soumises à la constitution des Etats-Unis."

Cet acte a été la consécration de la véritable doctrine de M. Douglas, de celle qu'il a toujours soutenue et qu'il soutient encore. Ses adversaires, même ceux qui étaient moins avancés que lui dans le principe, lui en font aujourd'hui un crime.

En 1856 M. Douglas fut de nouveau porté candidat à la présidence, et au 16e tour de scrutin il obtint 121 voix contre M. Buchanan 168; il engagea alors ses amis à se reporter sur son concurrent qui fut élu à l'unanimité. Ce noble exemple de désintéressement a a guère été suivi cette année à son égard car bien qu'il ait obtenu à Charleston la majorité relative, il a été sorte de moyens odieux que ses envieux n'aient employés pour empêcher sa nomination.

Dans la session de 1857—8 il s'opposa à l'admission du Kansas avec la Constitution de Lecompton en se fondant sur ce que cet acte n'était pas l'œuvre des habitants du territoire, et sa franchise sur cette question excita contre lui l'animosité des soutiens de l'administration, qui par ses fautes n'avait eû que compromettre sa dignité et nuire aux intérêts qu'elle prétendait servir.

Le président Buchanan et ses ministres lui déclarèrent une guerre ouverte et employèrent toute leur influence pour l'empêcher d'être réélu au Sénat. Il obtint néanmoins dans la législature de l'Illinois 54 voix contre 46 qu'obtint son concurrent Abraham Lincoln, aujourd'hui candidat à la présidence du parti républicain. Cependant dans un vote populaire qui eut lieu dans tout l'état, le candidat républicain à la place des écoles reçut 124,556 voix, le candidat douglasiste 122,418, et le candidat de l'administration 5,173. Ce résultat fut dû aux manœuvres et aux intrigues des agents de M. Buchanan, qui, depuis ont répété qu'ils aimaient mieux voir l'abolitioniste Lincoln élu à la présidence que le démocrate Douglas. Mais il est évident malgré tout ce qu'on a dit que M. Douglas aura une majorité immense dans son Etat.

En 1859 et en 1860 M. Douglas a soutenu de nouveau avec son talent habituel la doctrine de non intervention qu'il avait émise dès 1847, et il a réponda victorieusement aux attaques dont il a été l'objet de la part des dissidents.

La politique suivie par M. Douglas sur les affaires étrangères a rarement été d'accord avec celle de l'administration, et elle a toujours eu un caractère plus national. Il a maintenu les droits des Etats-Unis contre les prétentions britanniques non seulement à propos de l'Orégon mais encore en combattant le traité Clayton-Bulwer qui interdisait aux Etats-Unis d'annexer ou de coloniser aucune partie de l'Amérique Centrale. Sans être partisan d'une annexion immédiate, M. Douglas voulait que l'Union pût toujours exercer un contrôle sur les isthmes afin de maintenir ouvertes les communications entre les deux océans; il réservait donc le droit d'occupation dans certaines circonstances. Il s'est également déclaré en faveur de l'acquisition de l'île de Cuba mais par des moyens conformes aux lois des nations et à l'honneur des Etats-Unis.

Comme homme d'Etat et comme orateur M. Douglas occupe dans le Sénat des Etats-Unis une place éminente; et parmi les autres sénateurs démocrates il en est peu, s'il en est, qui puissent rivaliser avec lui pour le talent et l'élévation des vues. S'il est élu Président il formera contraste avec les deux nullités qui viennent d'occuper le fauteuil présidentiel, et il donnera à la démocratie nationale un éclat dont elle a grandement besoin pour se relever de son abaissement.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des nouvelles par l'Europa.

EMPRUNTS RUSSE ET SARDE.

Halifax, 27 juin—Le steamer *Europa* a quitté ce port, en route pour Boston, où il doit arriver demain de bonne heure. Voici la suite des nouvelles qu'il a apportées:

BANQUE DE FRANCE.—Paris, 16 juin—L'encaisse de la Banque de France est de 19,000,000 de francs.

BOURSE DE PARIS.—Les affaires de la Bourse continuent à être languissantes et plates. Le 3 p. 100 est à 68 fr. 45 c.

Nouvelles générales et politiques.

M. G. P. R. James, le célèbre écrivain est mort en Angleterre il y a peu de temps.

MM. John Foster & Cie ont suspendu leurs paiements, leur passif est modéré.

Le prince Jérome Bonaparte, dont la santé s'est affaiblie depuis quelque temps, était dans une position critique aux dernières dates.

Le ministre sarde a présenté un projet d'emprunt de 15 millions de francs.

Le maréchal Vaillant est en route pour la France, il vient d'Italie où il a été faire une visite au roi Victor-Emmanuel.

Le cabinet autrichien a unanimement résolu de rétablir le ministère du commerce et des travaux publics.

On dit que MM. Baring Bros & Co, banquiers à Londres, doivent proposer un emprunt russe de $1,000,000 à 4 1/2 p. 100.

RATIFICATION DE TRAITÉS.—25 juin.—Hier, dans sa séance exécutive, le Sénat a ratifié les traités avec la Suisse, la Bolivie, le Venezuela, l'Honduras et le Nicaragua. Ce dernier a été amendé de sorte qu'on ne pourra pas employer les troupes des Etats-Unis sans le consentement du Congrès, soit pour la protection de la route du transit, soit pour d'autres raisons.

Départ du Niagara.—Boston, 27 juin.—Le steamship de la ligne cunard, *Niagara* a quitté son dock aujourd'hui à midi emportant $27000, en espèce comme fret.

Guerre avec l'Espagne.—New-York, 27 juin—Le correspondant du New York Herald à Washington dit que des nouvelles ont été reçues de Madrid, annonçant que les Espagnols sont si fiers de leurs succès dans le Maroc, qu'ils rêvent une attaque contre le Mexique sous le prétexte de protéger Cuba, et de demander compte aux Etats-Unis de la capture des steamers de l'expédition *Marin* dans les eaux de Vera Cruz.

PRESIDENCE.

Comité Démocratique National.

Washington, 27 juin.—Le comité s'est réuni pour organiser et préparer la campagne présidentielle.

M. Belmont, de New York, a été nommé chairman de ce comité. On a adopté des résolutions qui recommandent à chaque Comité Central d'Etat, de prendre des mesures pour l'adoption d'un ticket électoral pour Douglas et Johnson, et à défaut de quoi les démocrates des comités d'Etat, sont autorisés à agir comme ils jugeront convenable.

DÉMONSTRATION EN FAVEUR DE DOUGLAS.—Nous trouvons dans un journal de l'Ouest une série de paragraphes sur ce sujet.

Columbus (Ohio), 23 juin.—Les démocrates nationaux ont tiré 34 coups de canon en l'honneur de la nomination du juge Douglas. L'excitation la plus intense règne ici.

Lafayette, 23 juin.—La plus grande agitation règne dans la ville. Cent coups de canon ont été tirés ce soir en l'honneur de la nomination du juge Douglas. On a allumé des feux de joie, et on prononce des discours.

Indianapolis, 23 juin.—La ville est en proie à la plus vive agitation. La nomination de Douglas a été accueillie par un salut de canon. Des discours, des sérénades et des feux d'artifice expriment l'enthousiasme universel qui règne ici. W. Beach, le gouverneur Willard et autres parlent devant des meetings nombreux.

Chicago, 23 juin.—La nomination du juge Douglas a été accueillie avec le plus grand enthousiasme. On a tiré un salut de 300 coups de canon. Des orateurs doivent parler sur le balcon du Tremont House. Des feux de joie sont allumés dans tous les carrefours. Les bureaux du *Times* sont brillamment illuminés.

St Louis, 23 juin.—Les *Missouri Republican* et le *Herald* ont leurs bureaux illuminés en l'honneur de la nomination de Douglas. On tire le canon et des orateurs doivent prononcer des discours. Les dissidents, dont le *Bulletin* est l'organe, se tiennent à l'écart.

COLLISION SUR LE FLEUVE.—Le remorqueur *Calhoun*, capitaine Porter, ayant en remorque le navire *Orphan* et la barque *Brilliant* et descendant la rivière, a eu un abordage à 25 milles au-dessous de la ville avec le *James L. Day* qui remontait avec le navire *Thorwaldsen* de Liverpool. Le navire *Orphan* a perdu son étrave, son perroquet de misaine, son mât de beaupré et a fait une voie d'eau. Le *Thorwaldsen* a perdu ses agrès du tribord, ses allonges d'arrière, ses terrières et sa chaloupe. L'*Orphan* a été expédié le 25 courant pour Boston par MM. G. W. Hynson & Cie, avec une pleine cargaison. Il a été ramené en ville par le *Calhoun* pour y être réparé.

BELL ET EVERETT.—M. C. Roselius, en sa qualité de président de l'assemblée tenue le 30 mai dernier, invite aujourd'hui dans une convocation les amis de BELL et EVERETT à se réunir samedi prochain, à 8 heures du soir, dans la salle des Odd Fellows, pour élire leurs délégués à la Convention d'Etat. Cette dernière assemblée se réunira le 4 juillet prochain, à Baton Rouge, pour nommer un ticket électoral d'Etat favorable à Bell et Everett.

ASSOCIATION DE BIENVEILLANCE DES JEUNES GENS.—Cette Société célébrera son anniversaire dimanche prochain, 1er juillet. La procession se formera à la salle de la Société rue St Louis, à midi. Nous remercions messieurs les membres du comité de l'invitation qu'ils nous ont adressée.

HOTEL STOCKTON.—Nous signalons aux personnes qui désirent trouver une résidence agréable pour l'été, ou aux touristes qui vont en excursion, l'hôtel tenu à la Baie St Louis par Mme Stockton. Les plus grands soins y sont accordés au confort des voyageurs.

CABINET D'AVOCAT.—M. Léon Laugrin, avocat et licencié en droit de la faculté de Paris, vient d'établir son cabinet dans le Passage de la Bourse, No. 121. Ayant pratiqué longtemps dans le notariat à Paris, M. Laugrin est à même de rendre de précieux services aux personnes qui ont des affaires à traiter avec la France.

CHRONIQUE LOCALE.

RECEL D'UNE ESCLAVE.—M. Magioni, qui remplace actuellement le recorder Fabre, s'est enquis, hier, de l'accusation portée contre Mme Goujon, l'officier de police Dickson et M. Framy. Ce dernier n'a pas été arrêté. L'affidavit déclare qu'ils ont recélé Caroline, partie depuis deux ans, de chez son maître, M. Edouard Dupré.

M. Cyprien Dufour était chargé de la poursuite, M. Cotton présentait la défense.

Voici les témoignages:

Mme Isabelle McCoy.—Je demeure à l'encoignure des rues Carondelet et St Joseph. Je connais la négresse Mary Ann qui est maintenant en court, elle vint chez moi le 1 novembre dernier, elle y fut emmenée par une négresse de M. Herman Doane. Je la pris à loyer à raison de quinze piastres par mois. Au bout d'un mois, je reçus une lettre dans laquelle M. Framy me disait que je pouvais, si je le désirais garder l'esclave à raison de dix-huit piastres par mois; j'y consentis. Je n'ai jamais vu M. Framy, je l'ai aperçu une fois devant une porte. Deux ou trois jours après l'entrée de Mary Ann chez moi, l'esclave de M. Doane me dit qu'elle avait appris que Mary Ann était marronne; j'ordonnai alors à celle-ci de m'apporter une preuve de sa liberté, elle m'en apporta une signée, comme les reçus, par John J. Framy. D'autres personnes étaient venues voir Mary Ann chez moi; Mme Goujon vint un certain soir et causa avec Mary-Ann à la porte et dans la cuisine. Elle revint le lendemain et s'en alla sans ma permission, avec Mary-Ann qui fut absente pendant une heure ou une heure et demie. Cest ce passait le 24 et le 25 mai dernier. Mary-Ann revint en voiture avec Mme Goujon, M. Micton, le capitaine Powers et alors, pour la première fois, j'acquis la certitude qu'elle était marronne.

Deux semaines avant le 24 mai, M. W. Dickson se présenta chez moi, me demanda où était Mary Ann et me dit qu'il cherchait le point de l'acheter pour une autre personne. Huit jours après je me trouvais dans la rue avec une autre dame, nous vîmes suivis de Mary Ann; M. Dickson l'arrêta et l'entretint dix minutes avec elle. J'ai aussi vu Mary Ann dans une pharmacie de l'avenue [illegible]. Elle ne reconnut pas M. Dickson ce jour-là. Le jour de l'arrestation de Mary Ann, M. Dickson me dit: "Elle bien! nous sommes dans une jolie position." Je lui demandai s'il était M. Framy, "non, répondit-il, je suis M. Dickson" "quand à moi, répliquai-je, je ne suis nullement inquiète; j'ai tout l'amour et j'ai mes reçus."

Contre-examen.—Je louai Mary Ann le 7 novembre 1859, elle me quitta le 25 mai 1860; c'est Mme Goujon qui l'emmena de chez moi; M. Micton s'était mis près avec je jour-là. Mary Ann partit pour la dernière fois le jour qu'elle revint en voiture avec Mme Goujon M. Micton, et le capitaine Powers. M. Micton, qui se faisait passer pour le maître, me demanda depuis quand j'employais l'esclave et où je l'avais eue, je lui fis la réponse et lui montrai le permis et les reçus; je l'informai particulièrement que la négresse de M. Doane me l'avait emmenée et m'avait dit que c'était une esclave. M. Micton promit de s'occuper de cela: il dit qu'il avait vendu l'esclave depuis deux ans. Le capitaine Powers assistait à la conversation. Mme Goujon était dans la voiture. Mme Goujon ne me parla ni le 24 mai au soir ni le 25 au matin. Ce n'est qu'après son départ que l'esclave que j'appris de la servante qu'elle était marronne de l'esclave; je ne le savais pas autrement. Je n'avais pas vu M. Dickson le jour où il vint me parler de Mary Ann. John Framy est le seul que j'aie connu comme maître de Mary Ann.

M. Dufour ayant offert le témoignage de Joséphine Laiger, fille de couleur libre, M. Cotton a demandé la preuve de liberté; comme Joséphine n'avait pas ses papiers sur elle, sa déposition a été prise sous protêt de la défense et sera admise lorsque les formalités auront été remplies.

Joséphine Laiger.—Je demeure chez Mme McCoy depuis cinq mois. Je reconnais Mary Ann qui a été employée chez Mme McCoy. Je ne connais pas M. Framy. J'ai vu Mme Goujon une fois, sur le trottoir, à la porte. Mary Ann alla à la porte et Mme Goujon causa avec elle. Je n'ai pas entendu la conversation de temps elles furent ensemble. C'était le 24 mai au soir.

Un soir, j'étais sur le trottoir, M. Dickson m'accosta et m'adressa la parole; Mary Ann s'approcha de lui et lui parla; Dickson lui dit qu'il ne voulait pas acheter des esclaves pour lui-même, mais pour une dame qui désirait avoir une bonne ménagère. Ceci se passait une semaine avant le départ de la négresse. Dickson ne prononça pas le nom de la dame, mais dit que c'était une veuve qui demeurait près de la Levée.

Eugène F. Micton.—L'esclave Mary Ann appartient à M. Edouard Dupré dont je suis l'agent; elle est marronne depuis deux ans. J'essayais, depuis dix-huit mois, de la faire arrêter, et j'avais offert une récompense aux différents bureaux de police. Il y a six ans, après une absence de la ville, mon commis m'apprit qu'une dame et un courtier s'étaient présentés au bureau pour l'achat de Mary Ann, mais ils avaient donné son véritable nom, Caroline. J'allai trouver le courtier, M. Dorey, qui me dit que le personne qui désirait acheter l'esclave était Mme Goujon; celle-ci vint me voir et me dit qu'elle voulait acheter mon esclave, je lui répondis que celle-ci était marronne, "je connais, répliqua-t-elle, je la connais, elle appartenait jadis au Dr Quartier." J'ajoutai que je n'étais pas le maître mais l'agent; je me faisais scrupule de vendre l'esclave pendant qu'elle était marronne, mais Mme Goujon vint me voir plusieurs fois et finit par m'offrir $500 comptant; j'acceptai la somme. Un acte de vente fut ordonné au bureau de M. Ducatel, je fus ensuite chez le notaire et demandai si Mme Goujon avait signé l'acte de vente, on me répondit qu'elle ne l'avait pas signé. Les choses en restèrent là. Il y a environ deux mois, Mme Goujon revint à mon magasin, me demanda si je voulais vendre la négresse et m'en offrit $500; je lui conseillai de voir le propriétaire et de lui donner une réponse. Deux jours après, Mme Goujon vint me trouver et je lui dis que je lui vendrais l'esclave $500; "Très bien, me dit-elle, je vous reverrai."

La négresse était toujours marronne. Mme Goujon m'appelit qu'elle ne désirait pas acheter l'esclave pour elle-même mais pour un monsieur qu'elle verrait. Le lendemain matin, elle se présenta au magasin avec le capitaine Powers, "eh bien! me dit-elle, allons passer l'acte de vente, je suis prête." C'était la première fois que je voyais M. Powers. Nous nous rendîmes tous trois au bureau de M. Ducatel, rue Toulouse, et y on, donnâmes un acte de vente pour $500. Tandis que M. Ducatel préparait l'acte, Mme Goujon me dit: "Vous n'êtes pas dit," ces paroles éveillèrent mes soupçons, Powers reçut la somme, Mme Goujon signa l'acte et je dis au notaire que je vendrais l'esclave à signer plus tard. Mme Goujon, après avoir signé l'acte, m'apprit que l'esclave était à la geole; "Comment cela?" m'écriai-je, "Nous venons, ajouta-t-elle, de la faire enfermer au poste du Premier District."

Nous fûmes au Lock-up, Mme Goujon, Powers et moi, puis nous transportâmes la négresse, en voiture, chez Mme McCoy. En allant du bureau de M. Ducatel au poste, Mme Goujon m'avait dit qu'elle me désignerait la maison où l'esclave était. [illegible]

[illegible] L. R. DELRIEU, M. V.

Le *Journal des Débats* fait, à propos du discours de M. Fould à Tarbes, les réflexions suivantes:

"Chaque fois que le public croit trouver quelque part, dans une parole ou dans un écrit, la pensée du gouvernement, son émotion est vive, grave, autant peut-être que l'Europe l'est devenue aujourd'hui; c'est la [illegible] Tarbes. On y a vu avec satisfaction un gage de la paix de l'Europe, et la note du *Moniteur* de ce matin est venue au secours des [illegible]. [illegible]

"Sans rechercher les raisons bonnes ou mauvaises que l'Europe a de s'inquiéter, [illegible]

"Nous soutenons de notre sympathie les gouvernements généreux qui veulent faire disparaître le mal de la face de la terre, mais nous voudrions les voir songer un peu au petit coin de planète où ils sont eux-mêmes établis. N'emmener vous dans votre œil qu'une simple paille, mettez d'abord tous vos soins à vous l'ôter; vous assemblerez ensuite autant de Congrès qu'il vous plaira, pour enlever la poutre de l'œil du prochain. Quel souverain sur le continent n'a point de quoi remplir glorieusement son règne si, sans chercher à étendre ses Etats, il s'efforce de rendre ses peuples heureux! M. Fould, au fond ne dit pas autre chose. Non que le programme tracé par M. Fould satisfasse toutes nos espérances. Nous croyons qu'après avoir encouragé l'agriculture et amélioré l'espèce bovine, les gouvernements de l'Europe ne démériteraient pas des peuples s'ils essayaient de fonder sur une base solide ces libertés publiques et privées que les esprits éclairés appellent de leurs vœux les plus vifs."

La *Gazette prussienne* publie la réponse suivante à un article du *Constitutionnel*, sur la question allemande:

"Personne ne désire plus vivement que nous que les inquiétudes de la presse allemande soient aussi mal fondées que le dit le *Constitutionnel*. En effet, l'Allemagne a le sincère désir de rester en bon accord avec tous ses voisins, et, par conséquent, aussi avec la France. Il est bien vrai que quelques journaux isolés ont prétendu que l'Allemagne devait réclamer l'Alsace et la Lorraine à la France, et que les véritables frontières de l'Allemagne n'étaient pas le Rhin, mais la chaîne des Vosges. Mais lorsqu'on nous dit de ne pas prendre pour la voix de la France les nombreuses voix qui demandent les frontières du Rhin, nous pouvons espérer avec bien plus de raison que quelques paroles isolées ne seront point considérées comme un indice d'une politique allemande agressive.

"Nous avouons volontiers avec le *Constitutionnel* que, depuis plus de 40 ans, la France n'a été pour nous un voisin sur l'attitude duquel nous avons pas eu la moindre raison de nous plaindre, et nous trouverions plus convenable, comme lui, que des deux côtés du Rhin on voulût s'abstenir de tout langage blessant et provocateur.

"Mais si le *Constitutionnel* nous demande où est la cause de la méfiance générale, nous pouvons lui répondre par la fin de son propre article: "L'Allemagne, comme le reste de l'Europe, doit enfin s'habituer à la prépondérance légitime que la France a reconquise sous le gouvernement de l'empereur Napoléon III, et qu'elle avait perdue en 1815. Les traités de Vienne qui avaient confirmé notre malheur diplomatique ont été virtuellement abrogés par les deux glorieuses guerres que nous avons soutenues contre la Russie et l'Autriche. De ce moment, nous avons repris notre équilibre dans le monde. Mais cette situation, bien loin d'être une menace pour nos voisins, est une garantie pour tous les Etats, car l'empire ne peut être la paix que sous la condition qu'il représente la puissance et la grandeur de notre pays."

"Telle est précisément la théorie qui trouble et inquiète l'Europe. La France a reconquis "sa prépondérance légitime!" On ne peut reconquérir ce qu'on n'a jamais possédé. Nous connaissons la prépondérance de fait dont la France jouissait pendant une partie du règne de Louis XIV et sous Napoléon Ier. Mais nous avons aussi que cette prépondérance de fait a toujours amené une coalition des autres puissances, au nom de l'équilibre politique. Jamais une puissance en Europe n'a possédé une légitime prépondérance.

"Les traités de 1815 ont été virtuellement abrogés par les deux guerres de la France contre la Russie et l'Autriche? Nous savons bien que dans quelques cas spéciaux ces traités ont été violés par la force des événements accomplis, et que ces violations, qui ne pourraient se reproduire sans de grands et durables ébranlements, ont eu besoin de la reconnaissance des puissances européennes. Mais c'est une prétention nouvelle que de dire que les traités de 1815, sur lesquels repose l'équilibre actuel de l'Europe, sont abrogés. Quiconque émet cette prétention ne doit pas s'étonner s'il provoque l'émotion et la méfiance.

"Nous avions cru jusqu'ici que l'équilibre politique de l'Europe consistait en ceci qu'aucune puissance ne pouvait agrandir son territoire au détriment des autres. D'après la théorie du *Constitutionnel*, au contraire, la France ne reprendrait son équilibre dans le monde que par la reconnaissance, de la part des autres, de sa "légitime prépondérance." Aussi longtemps que de pareilles théories seront proclamées de l'autre côté du Rhin, le *Constitutionnel* ne pourra se plaindre que la presse allemande voie dans ses paroles une provocation à la résistance et un juste motif de méfiance."

—Une correspondance de Massouah (mer Rouge) donne quelques détails fort intéressants sur les aventures de la mission française envoyée en Abyssinie.

A son arrivée à Suez, l'ambassade trouva le petit bateau à vapeur l'*Yémen*, que la compagnie Pastré avait mis gracieusement à sa disposition, et, après une traversée de quelques jours, on arriva sans encombre dans le port de Massouah. Une caravane fut immédiatement organisée par les soins de l'agent consulaire, et l'on se lança bravement à travers le désert. Plus on avançait et plus le pays devenait triste et inhabité. La guerre civile, compliquée d'une guerre de religion, avait éclaté entre le roi Théodore et un prétendant nommé Nig Housé, ce qui faisait que les deux partis se massacraient impitoyablement au nom de la foi et du bon sens.

Ces événements mettaient l'ambassade dans un fâcheux embarras; on put atteindre, après huit jours de marche et de fatigues, une petite ville que les naturels nomment Hal-Hay, à une journée de distance seulement de Goudar. Il fallait prendre quelque repos, car bêtes et gens étaient éreintés; mais pendant ce temps d'arrêt les affaires venaient de se compliquer d'une singulière façon.

Le roi d'Abyssinie occupait bien Gordar, la capitale, mais le prétendant tenait la campagne et il n'avait pas tardé à apprendre par ses coureurs qu'une ambassade de blancs chargée de présents venait d'arriver pour les offrir au souverain du pays. Il pensa avec juste raison que puisqu'il avait la prétention de le devenir, ces cadeaux pouvaient fort bien lui être adressés, d'autant plus qu'il en avait le plus grand besoin, car, pour le moment, tous les joyaux de sa couronne se composaient d'une superbe calebasse dont il s'était noblement coiffé. Il voulut donc ne pas manquer une aussi belle occasion pour remonter sa garde-robe; et il s'empressa de bloquer l'ambassade et tous les bagages, qu'il ordonna de garder.

Cette situation devenant intolérable, la petite troupe se décida, au bout de sept jours, à faire une démonstration énergique qui, vigoureusement conduite, changea seulement le blocus à vue en surveillance à grande distance, mais n'améliora pas les chances de l'avenir. Cet état de choses dura quarante-deux jours; il fallait partir à tout prix sous peine de se momifier dans cette affreuse bicoque. Aussi la petite caravane, exaspérée, jura de se faire jour à tout prix, soit par la ruse, soit par la violence. Cette affaire fut conduite avec la prudence du serpent et le courage du désespoir: on choisit une nuit fort obscure, et, après avoir donné pendant plusieurs soirs de suite de fausses alertes, afin de mettre en défaut la vigilance des nègres, on décampa sans tambours ni trompettes. Cette retraite fera époque dans le pays par son succès et sa célébrité. Le séjour forcé de six semaines à Hal-Hay ayant donné des ailes même aux éclopés, on put franchir en soixante six heures la distance que l'on avait mis huit jours à parcourir en arrivant.

On rencontra enfin à quelques lieues de Massouah un corps de cinquante Bibanais, envoyés par le pacha depuis plus de quinze jours au secours de l'expédition; ces braves soldats, peu soucieux d'une pareille corvée, s'étaient bien tranquillement campés hors de vue de la place, et ils attendaient très philosophiquement que la Providence se chargeât de débrouiller une affaire dans laquelle ils ne prévoyaient que des coups à attraper.

L'ambassade est donc revenue comme elle était partie, sans pouvoir atteindre le but de sa mission; mais on doit se féliciter de ce résultat, car si on n'a rien obtenu, d'un autre côté Nig Housé n'a pu rien prendre, et tous les présents destinés et qui ont été déposés en très bon état au consulat de France à Massouah.

Marié, le 25 juin 1860, par l'honorable juge E. Morel, E. CREVON à Mlle JENNIE SMITH tous deux de cette ville.

Marié, samedi, 23 courant, à la cathédrale St Louis, par le révérend abbé Mouilnaud, Mlle JOSÉPHINE ELODIE DUBUC à M. SIMON PROSPER LAMON, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à 6 heures du soir, à l'âge de 1 an et 3 mois, CANDIDE BOULENGER. Les amis et connaissances de sa famille sont priés, [illegible], d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures précises.

Son corps est exposé chez son père, rue Dorgenois, près Ursulines.

ATTENTION.

Marchandises sèches, linge fait, souliers et chapeaux.

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches, linge fait, souliers et chapeaux qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co., Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée.

Conditions libérales à la vente.

☞ Anthony Fernandez, encanteur, vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis par compte de la succession J. P. L. Dantilly—Un terrain dans la rue Louisa [illegible] District—Aussi: un morceau de terre dans le cimetière St-Vincent de Paul. Et à la même heure et lieu, pour compte de la succession Vicent Galloovale [illegible]. Voir aux Avis.

Meeting Belle et Everett
DANS LA
SALLE DES ODD FELLOWS,
POUR
CHOISIR DES DÉLÉGUÉS

En l'absence d'une organisation, dans cette ville, pour soutenir *Bell et Everett*, candidats à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis, et conformément aux résolutions insérées plus bas. Il est de mon devoir en ma qualité de Président de l'assemblée qui a eu lieu le 30 mai dernier, dans la salle des Odd-Fellows, d'inviter les citoyens qui soutiennent "la Constitution, l'Union et l'Exécution des lois" et le ticket de Bell et Everett, à se réunir dans la salle des ODD FELLOWS, *Samedi* 30 juin à 8 heures du soir, pour élire des délégués à la *Convention d'Etat* qui doit s'assembler le 4 Juillet à Baton Rouge, afin d'élire un ticket électoral de BELL ET EVERETT et former un comité exécutif:—

Résolu, que nous n'admettons pas d'autre plateforme que la Constitution.

Résolu que les citoyens de la Louisiane, qui révèrent la Constitution de leur pays, la considèrent comme la sauvegarde de leurs libertés, et désirent maintenir voir se perpétuer l'Union des Etats, soient priés de s'assembler dans leurs Paroisses pour élire des délégués à une Convention qui aura lieu à Baton Rouge, le 4 Juillet prochain, afin d'élire un ticket Electoral d'Etat.

29 juin—3t — C. ROSELIUS

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de neuf Directeurs pour l'année courante, à partir du quatrième lundi de juillet prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, au coin de la rue du Canal et Passage de la Poste, le lundi, 9 de juillet, de 10 heures A. M. à 2 heures de l'après-midi.

6 juin—au 10 juill — LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AVIS

PENDANT mon absence de la ville, M. Emile Conpeau est chargé de ma procuration, par acte en rapport de M. Felix Percy, not. pub. — EDW. J. NATTES, 27 juin—3t — No 38, Vieille-Levée.

Mulets! Mulets!

Un petit lot de MULETS de Choix du Kentucky, jeunes et bien domptés,
A vendre par — Dr JOS. ELLIOTT, encoignure Union et Baronne
27 juin—6

Chien Trouvé.

TROUVÉ, dans le Deuxième District, un beau Chien de Terre-Neuve. Le propriétaire peut venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au café Grenouville, encoignure Ste-Anne et Chartres — 27 juin—3t

LES débiteurs et créanciers de E. F. LABRANCHE & Co, et ceux de feu E. F. Labranche, sont priés de se faire connaître au soussigné. E. GANUCHEAU, Exécuteur testamentaire de E. F. L.

Nlle-Orléans, 27 juin 1860 — 27 ju—10t

Demande de nourrice.

ON désire dans une famille de la ville, une bonne NOURRICE bien recommandée. S'adresser au No 40, Passage de la Bourse. 27 ju—3t

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 27 juin

ATTENDU par le navire Marathon—100 caisses sardines, à ½ boîtes, F. Rondenet;
40 barriques vin rouge, Margaux;
50 do do Medoc;
50 d cognac, Lafonde;
25 do do
75 caisses vin rouge, des marques suivantes H. Brion, Conteneur, Margaux, St-Emilion et Lafitte, à vendre par E. D. GRATIAS & Co, No 96, rue Douane. 27 juin

EN débarquement et à livrer de la Levée par les soussignés—
1 par dames-jeannes de 5 gallons,
[illegible]
PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 27 juin

EN magasin—15 caissons Eau de Roses—1 barrique Eau Fleurs d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis. 27 juin

EN débarquement de la barque Fanny Ealer, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge Banastie, 1858;
10 do do Queyries, 1858;
10 do do St-Emilion, 1858;
10 do do Medoc St-Christoly, 1858;
25 caisses liqueurs extra superfine, Marie Brizard;
[illegible]
A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale. 27 juin

Asperges de 1er choix

REÇU par le steamship Catawba—[illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale. 27 ju

Champagne Delbeck et De Berghes.

ATTENDU incessamment par la barque Sartelle venant de New-York:—
70 caisses champagne De B. R., grandes bouteilles;
50 do do ½ bouteilles;
A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale. 27 ju

OLIVES, Capres, Cornichons, Anchois, &c.—150 caisses, à vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29 rue Royale.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, arrivé du Havre—
2 tonneaux fromage Gruyères, à vendre par J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse. 27 juin

EN débarquement de la barque Fanny Ealer arrivée de Bordeaux:
156 barriques vin rouge Côtes Fronsac
[illegible]
A vendre par J. N. CURIEN, 20, rue Toulouse. 27 juin

BEAUX-ARTS.

Portrait de Mgr l'Archev. Blanc.

☞ Vient de paraître dans le courant de cette semaine, lithographié par M. Dupuy, deux éditions seront publiées successivement, dont une sur grand format papier blanc de 20 cts chaque exemplaire, et l'autre [illegible]. [illegible] M. Dupuy et autres marchands d'estampes. 26 juin—3t

Café à vendre.

A VENDRE, pour cause de maladie, un café bien achalandé, connu sous le nom de "Relief House" et situé à Milneburgh, au lac Pontchartrain. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au coin des rues Champs Elysées et Levée, à M. JEAN AMAT. 26 juin—6t

Demande de nourrice.

UNE BONNE NOURRICE de couleur, bien recommandée, trouvera à se placer en s'adressant au No 241, rue Bourbon, entre Villeré et Marais. 26 juin

Paulin Durel,

Stationer, Imprimeur et Relieur,

No 37, rue de Chartres,

INFORME respectueusement sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un stock d'articles de bureau et du plus nouveau goût, consistant en partie de:
Papiers blancs de toutes descriptions;
Papier à écrire de toutes espèces;
[illegible]

CHECKS GRAVÉS

[illegible]

PAULIN DUREL, No 37, rue de Chartres

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX.
Grand choix nouveau
DE
PAPIERS PEINTS,
Bordures,
Ciels de lits,
Devant de cheminées,
Décors, &c. &c.
A vendre par HENRY HABERT, 100, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
Entreprend la pose du papier.

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES de toute espèce, les tâches à la peau, furoncles, rougeurs, démangeaisons, douleurs dans les membres, etc., sont radicalement guéries par l'usage du Dépuratif du Dr Vergé. [illegible]

FAURE LACAUSSADE, rue Orléans et Bourbon

LEON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris
Office 121, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.
RÉDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidations de successions et de sociétés commerciales, conventions commerciales et civiles, etc. [illegible]

PISTOLETS DE TIR.

T. LEDUC & SON, 214 rue Chartres, viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de la rue du Nord:
15 paires pistolets de tir, avec boîtes.
[illegible]
—AUSSI—
Fusils de chasse simples et doubles, de $4 à $150; pistolets revolvers de Colts, Adams, Allen, Smith & Wesson, etc., de $4 à $50; [illegible]

HOTEL STOCKTON,
A LA BAIE ST-LOUIS.

Mme STOCKTON annonce à ses amis et au public en général qu'elle est prête à recevoir des pensionnaires dans son hôtel. L'établissement a été complètement restauré et renferme tout ce qui est nécessaire au confort des touristes.— Les plus grands soins seront, comme par le passé, portés aux divers départements de la maison. 28 juin—1m

Requises à barriques.

EN débarquement du navire Fanny Ealer, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
20,000 requises,
1,000 douzaines allumettes à souffrer les barriques.
PAUL LACROIX, Toulouse 13. 28 juin

EN débarquement du navire Fanny Ealer, de Bordeaux:
200 paniers Anisette extra superfine;
[illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille Levée

EN débarquement du Lemuel Dyer du Havre—10 caisses 300 demi bottes Champignons Briant, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

EN magasin—200 barriques vin rouge, bon ordinaire; 100 barriques vin rouge, vieux supérieur;
[illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie, en magasin et à vendre par les soussignés—
[illegible]
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

HUILE d'olive marque James Plagniol, à vendre par les soussignés—
300 paniers huile Plagniol de 12 et 24 onces
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

AMANDES à coque tendre en magasin et à vendre par les soussignés—
[illegible]
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

BOUTEILLES à madère—125 grosses bouteilles vides à madère, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

EN magasin—200 caisses savon français; 100 caisses Vermouth de Noilly & Co; 200 caisses vermouth Noilly, Prat & Co, 300 caisses vin ordinaire; 25 barriques vin supérieur pour bouteille.
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

Comité Exécutif Démocratique d'Etat.

En vertu d'une résolution de la Convention Démocratique d'Etat, réunie aujourd'hui à Donaldsonville, par laquelle je suis invité en ma qualité de Président de la dite Convention à choisir VINGT-QUATRE membres du parti Démocratique, pour former, en m'y adjoignant comme président, le *Comité exécutif Démocratique de l'Etat de la Louisiane*,—lequel comité sera investi du pouvoir de former, s'il y a lieu, un *ticket électoral* immédiatement après l'ajournement de la Convention Démocratique Nationale de Baltimore, j'ai choisi les personnes dont les noms suivent:

Geo A. Fosdick,	Martin Gordon, Jr.,
A. B. Herron,	W. S. Pariam,
Chas. Bienvenu,	James Gardette,
Angus Bowie,	Maurice Canonge,
Louis Dufau,	John Eaton,
Th. Cottman,	Ch. Bruslé,
W. G. Mullen,	Denis Cronan,
D. Duperrier,	F. Jewell,
T. W. Collens,	Dr Edward Armus,
Dr S. Choppin,	Gustave Leroy,
T. D. Harper,	Augustin Viennet,
F. H. Clack,	Donatien Augustin,

G. W. MUNDAY, Président de la Convention.

Donaldsonville, Le, 6 juin 1860.

Une réunion du *Comité Exécutif Démocratique d'Etat* aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le jeudi 2 juillet, à 7 heures du soir. Tous les membres sont priés d'être ponctuels. G. W. MUNDAY, Président.

Célébration du 3me Anniversaire de la

Société de Bienfaisance
DES JEUNES GENS,
Le 1er juillet 1860.

LES officiers et membres de cette société sont priés de s'assembler dans la salle de la Loge de l'Etoile Polaire No 10, I. O. O. F., rue St Louis, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, DIMANCHE, le 1er JUILLET 1860, à midi précis, pour célébrer le 3me Anniversaire de la Société.

Tous les membres sont requis d'être ponctuels dans cette circonstance.

Par ordre du Président — FRED. A. RASCH, Secrétaire.

Le cortége se formera comme suit:

1re Division.

Ernest Morel, Grand Maréchal, et ses deux aides, L. Schmidt et L. Bertoli.
Maréchals Assistants, A. A. Canon et J. Archer, Drapeau d'Etat.
Musique, la célèbre bande de Mabelt.
Les officiers des autres Sociétés de Bienfaisance.
Les officiers de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.
L'Emblème de la Société.
Les Fondateurs de la Société.
Les membres du Comité d'Arrangements.
Membres

2me Division.

H. Dietrich, aide du Grand Maréchal, et ses deux assistants: Jos. A. Lacase et E. Deneyland.
Musique, la célèbre bande de Charlton.

Nouveau drapeau Américain de la Société

MEMBRES.

La procession se mettra en marche à une heure précise, P. M., comme suit: de leur salle, rue St-Louis, jusqu'à la rue Royale; de la rue Royale à la rue St-Charles; de la rue St-Charles à la rue St-Joseph; [illegible]

Par ordre du Grand Maréchal — FRED. A. RASCH, Secrétaire. 27 jn—4t

BON MARCHÉ INOUI!!

MACHINES A COUDRE
POUR $6,
CHEZ
SOURDES & CHASSAIGNAC,
SEULS AGENTS,
70, rue de Chartres

25 juin—25 27 29

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1860.

AVIS.

A partir du 29 juin, M. J. A. CASTANEDO est intéressé dans notre maison commerciale. JOS. N. ROBERT & Co. 25 juin—10t

NOURRICE.

UNE française qui vient de perdre son nourrisson désirerait trouver une place [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille. 25 juin—6t

A. PAYA.
78 ...... Rue de Chartres 78

REÇU par le steamer Cahawba—L'Amour, la Femme [illegible]

[illegible]

Pois Clayed de la Caroline

200 sacs pois frais [illegible] E. B. POOLE, 74, rue des Magasins, encoignure Poydras.

Restaurant et Hotel de l'Aigle,
RUE MADISON.

Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût.

Les Sieurs BOULO et SIMON [illegible]

Conservez vos dents!

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
148, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Les dents sont indispensables à l'homme; [illegible]

LOUIS DUFAU,
AVOCAT.

☞ Son office reste temporairement au coin des rues Baronne et Commune, dans les bâtisses de l'Université.

M. LOUIS DUFAU saisit cette occasion pour remercier le public [illegible]

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT.

84, Rue Royale, au Premier.

A l'honneur d'annoncer sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes [illegible]

AVIS, AVIS, AVIS.
D. LOPEZ,
CHOCOLATIER ET CONFISEUR,
(GROS ET DETAIL,)
85, rue de Chartres, ancien No 95.

INFORME respectueusement sa nombreuse clientèle et le public en général que par suite de l'énorme développement de ses affaires il s'est vu obligé de faire agrandir son établissement [illegible]

EN magasin—250 caisses Vermouth Noilly, Prat & Co; 100 caisses vin Muscat de Frontignan;
[illegible]
PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis

HUILE D'OLIVE, J. PLAGNIOL.—1000 paniers huile J. Plagniol, 22 onces, [illegible] C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale

FARINE—500 barils farine, extra et superfine, A vendre par GABRIEL PASCAL, 27 rue de la Vieille Levée. 14 mai—4t

SUCRE concassé, sucre pulvérisé et pains de sucre—500 colis sucre doublement raffiné, marque de J. S. Lovering & Co, à vendre par J. H. & I. N. MARKS, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

CORNICHONS, sauces, ketchup, &c.—Un très grand assortiment complet que nous invitons le commerce à venir examiner. J. H. & I. N. MARKS, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

PORTER et ale—500 barriques de Tennent, Byass, Hibbert et Martyell, à vendre par J. H. & I. N. MARKS, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

VIEUX whisky Bourbon et Monongahela—250 barils de qualité extra, à vendre par J. H. & I. N. MARKS, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

EN débarquement du navire Guttemberg du Havre—500 demi-paniers de 5 gallons,
22 paniers 12 litres champagne Perrier & fils.
A vendre par CHAUDET & DESSEINT, Successeurs de B. Talamon, 147 & 149, rue Royale.

CHANDELLES de Paraffine—50 caisses, à vendre par B. TURPIN, 35, rue Vieille-Levée

REDUCTION GENERALE.

BODET & GUEYDAN,
Maison Rouge No 1, entre les deux marchés,
ET
Encoignure Hopital et Condé,

VOULANT clore au plus vite notre magnifique stock de printemps, nous avons réduit d'un tiers le prix des marchandises suivantes, telles que:
Barège, Organdis, Jaconats, Brillantés, Poinaises et Mantelets dentelle, Châles barège, Gants et Mitaines fil, Toile de tout genre, Linge de table, assortiment complet.
[illegible]

CHAMPAGNE King & Co. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 18 et 18, rue St Louis

Avis de Société.

J'AI admis aujourd'hui comme associés dans ma maison, M. Jose Casals et M. James T. Triay et j'ai établi une société de maison sous la raison F. Ouma & Co. La procuration que j'avais donnée à M. James T. Triay est révoquée depuis le 1er courant. F. OUMA. Nlle-Orléans, 5 juin 1860.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison F. Ouma & Co, pour continuer l'importation de cigares de la Havane et le commerce de tabac en feuilles, de M. F. Ouma, sans autre changement que celui du nom de la maison.
F. OUMA,
JOSE CASALS,
JAMES T. TRIAY.

Nlle-Orléans, 5 juin 1860. — 15 juin—15

Compagnie d'Assurance du Star,
Rue St Charles No 20.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1860.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, à son bureau, LUNDI, 2 juillet prochain, à midi.

Par ordre du Board, EMILE DE BUYS, Secrétaire. 21 juin au 2 juill

Demande d'Institutrice.

ON a besoin, tout de suite, d'une dame qui sache parfaitement enseigner le chant et la musique, et jouer bien du piano. On a également besoin d'une dame française, bonne institutrice, pour une classe de français, et qui s'entende en outre à la broderie et aux autres travaux d'aiguille.

S'adresser au No 242, rue Royale, de 9 à 10 heures du matin. 21 juin—6t

Des informations quelconques
AU SUJET DE
CHARLES M. WATERMAN,
qui est parti de chez lui, rue St Pierre, No 147
JEUDI, 14 JUIN,

seront reçues avec reconnaissance par ses parents et par ses amis.

Lorsqu'il a quitté sa demeure il avait des vêtements noirs d'été des boutons en diamant portant son nom, des boutons de manches de chemise, en or, avec la lettre W en émail; une montre et une chaîne en or. On espère qu'on aura quelque circonstance [illegible].

Tous les journaux sont priés de reproduire cette annonce. 14 juin—1t

Compagnie du gaz de la Nile-Orléans.

16 juin 1860.

Avis.—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de dix pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain.

N. O. J. TISDALE, Trésorier. 18 juin—1m

Portraits de l'archevêque Blanc

M. CAMILLE, artiste en photographie, No 19, rue de l'Hôpital, coin Vieille Levée, est prêt à livrer des aujourd'hui, des portraits parfaitement exécutés de feu l'archevêque BLANC, faits sur une photographie de ce prélat prise il y a trois mois. Les portraits seront vendus depuis 25 cents et au-dessus, selon les grandeurs. 22 juin—3

Belle propriété à louer,

Comprenant une grande maison avec galerie, salons, cuisine, écurie, poulailler, jardin à fleurs et à légumes. S'adresser sur les lieux, rue des Grands-Hommes, entre Clouet et [illegible]. 20 mai—6

MAISON A LOUER,

A partir du 1er juillet prochain,

La maison No 5, Jackson Square, bâtisses Pontalba, rue St-Pierre.

S'adresser à ladite maison, ou à M. Henry Peychaud, président de la compagnie d'assurance du Hope, rue du Canal. [illegible]

PRINCIPAL ENTREPOT
de Balances de
Fairbanks,
et dépôts des
COFFRES FORTS DE LILLIE,
à l'épreuve du feu et des voleurs.
FAIRBANKS & Co,
No 31 rue du Camp

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE
WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS, Agents, No 48, rue du Camp.

ENTREPOT DE TAPIS,
Rue de Chartres, No. 16.

LES soussignés viennent de recevoir une facture de [illegible]

[illegible]

POMMES de terre—250 barils pommes de terre [illegible]

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités, en quelque quantité que ce soit. Les commandes devront être adressées à la scierie ou aux soussignés. BLANCHIN & GIRAUD

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY—Huile de graines de coton à vendre par S. PLASSAN, liquidateur, 30 et 40, Vieille Levée.

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.—Savon à vendre par S. PLASSAN, 30 et 40, Vieille-Levée.

ATTENDU par le navire Guttemberg du Havre—600 demi-paniers champagne Perrier & fils, à vendre par CHAUDET & DESSEINT, Nos 147 & 149

VINAIGRE à l'Estragon—25 caisses en débarquement du navire Fanny Ealer, de Bordeaux, et en magasin, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Avis

Aux Pompiers et au Public de la Nlle-Orléans

A PARTIR du jeudi, 14 du courant, à midi, le "Fire Alarm Telegraph" donnera seul l'alarme, et, à partir de cette date, [illegible]. A. HEBERT, Surintendant.

A LOUER

Une jolie RÉSIDENCE à la BAIE ST-LOUIS, [illegible] EDOUARD PROUST

Vin d'Oporto.

150 QUARTS pipes de la célèbre marque S. Kelz, en débarquement de la barque Cleopatra, arrivée de Marseille, à vendre par S. PLASSAN

VIN rouge—25 barriques vin rouge Deyde-Margaux,
[illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis

VIN blanc—18 barils vin blanc G. de Bordeaux, [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis

EN débarquement du brig M. A. Stevens de la Havane, 15 barils miel blanc de la Havane, [illegible] F. SANCHO, 228, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

BITTERS des Arabes à vendre par le soussigné; 20 caisses Bitters des Arabes à vendre par F. SANCHO, 228, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons du Limerick et hameçons expressément pour la pêche au casse-burgots. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN, 17 fév — 85, rue du Canal, près Chartres

Laine du Mexique.

LAINE du Mexique—200 sacs, en débarquement de la barque O. R. B., en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 5 juin

VIN d'Asti blanc et rouge—25 caisses Tokay, 25 caisses Nebbiolo, 25 caisses Brachetto, 25 caisses Barbera, 25 caisses Barolo, 25 caisses Moscato, 25 caisses Passeretta, A vendre par LANATA FRERES, 8 et 11 Jefferson. 16 juin

RHUM—25 pipes rhum créole et rhum blanc, en débarquement du brick "M. A. Stevens" arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 22, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 22 juin

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments patentés français, on trouvera aussi toutes les spécialités contre les maladies secrètes et les maladies de la peau. La guérison en est sûre et le traitement facile et peu coûteux. Encoignure Orléans et Bourbon

CHAMPIONONS—En débarquement du navire Princess, du Havre—10 caisses champignons de Passy, à vendre par L. E. DELUZAIN, 119 rue Royale, Successeur de Numa Leonetti & Co. 21 mai

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux:
7 demi pipes cognac brandy wine
[illegible]
A. CARRIERE & Co, 37, rue Vieille Levée

C. DUHAMEL,
Rue de Chartres, No 46,

RAPPELLE aux personnes qui tiennent à conserver leurs vues qu'il a en magasin le plus bel assortiment d'instruments d'optique que l'on puisse désirer.

LUNETTES, montures en or, argent et acier.
PINCE-NEZ, montures en or, acier et écaille.
[illegible]

LORGNETTES DE THEATRE.

[illegible] STEREOSCOPES—VUES STEREOSCOPIQUES, THERMOMETRES, Baromètres, Instruments de physique, [illegible] MAGIQUES.

POUR LES ATTAKAPAS.

Jour de départ, SAMEDI, 30 juin, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas via Plaquemines—Le bateau à vapeur PICAYUNE No 3, paquebot, fin marcheur et tirant peu d'eau, capitaine E. H. Broad, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. F. HIGGINS & Co, Agents d'eux.

POUR LE HAVRE.

Le navire paquebot LEMUEL DYER, fin voilier et de première classe, capitaine PATTERSON, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co. [illegible] 3me District.

POUR MARSEILLE—Le navire américain JOSEPHUS, de 1re classe, capitaine Holbrook, est maintenant en chargement, et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de cabine et d'entrepont, s'adresser au capitaine, à bord, au poteau 20 du 1er district, ou à J. C. JENKINS, 122, rue Gravier. 13ju

POUR LE HAVRE—Le navire américain GUTTENBERG, 1re classe, capitaine Weeks, partira positivement mercredi 3 juin prochain. Pour le prix de passage, ayant de beaux aménagements pour les passagers de cabine et d'entrepont, s'adresser au capitaine, à bord, au poteau 40, 1er District. BAXTER, LOVELL & CO 13 juin

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nile-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 juin 1860

EN vertu de la 21me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte pour consolider la dette de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 21 février 1852, en vertu de la 3me section de l'acte supplémentaire [illegible]

[illegible]

GERARD STITH, maire,
V. DUPLESSIS, contrôleur,
ADAM GIFFEN, trésorier,
N. WHITNEY, président du conseil des Aldermen,
JOHN M. HALL, président du comité de finance.
[illegible] O. DE BUYS, secrétaire

Avis de Société.

LES soussignés ont, par acte au rapport de [illegible] notaire, en date du 11 juin courant, formé sous la raison M. A. DE LIZARDI & Co, une société de commerce en commandite, dont les opérations auront pour objet les affaires d'agence et de commission.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1860.
M. A. DE LIZARDI,
C. E. DUBREUIL,
Associés en noms.
Par procur. M. JULIAN DE LIZARDI, Associé en commandite.
G. LAGARDE [illegible]

HOTEL DU NORD,
Encoignure Front Levée et Bienville.

TENU PAR

M. et Mme GEORGES.

Cet Hôtel, par sa situation exceptionnelle, d'une fraîcheur toute particulière, possède de jolies chambres bien aérées, et les propriétaires sont décidés à louer au mois, avec ou sans pension, à des prix très modérés, pendant la saison des chaleurs.

Quant à la table d'hôte, elle est toujours bien servie, [illegible]

REÇU par le navire Danube du Havre—
25 caisses absinthe,
[illegible]
M. A. CALONGNE, Ancienne maison Forbes, 265 et 267 rue Royale. 19 juin

SANGSUES! SANGSUES

50 000 SANGSUES HONGROISES d'une conservation facile à vendre en gros et en détail par le soussigné.
Le 100, F. raison de 70 piastres.
[illegible]
O. ROBIN, Pharmacien, enc. Ste-Anne & Villeré

EN débarquement du steamship De Soto, de New York:
ASPERGES.
6 doux asperges entières,
[illegible]
M. A. CALONGNE, Ancienne maison Forbes, 265 et 267 rue Royale

Truffes

EN magasin—100 demi-boîtes truffes.
A vendre par M. A. CALONGNE, Ancienne maison Forbes

CORAIL ET BIJOUX
A PRIX REDUITS.

M. F. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à toutes [illegible]

MAISON
Hébert & Escousse.
AVIS.

PENDANT l'absence de mon associé M. [illegible], ESCOUSSE part pour l'Europe, M. G. H. ANDREE, [illegible] HEBERT & ESCOUSSE. Nouvelle-Orléans, 11 juin 1860.

ASSOCIATION.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison E. GIRARD & COUTEUX, pour [illegible]
E. GIRARD
C. COUTEUX
[illegible]

BEURRE jaune de Goshen extra—En débarquement du steamer De Soto de New York
50 firquins beurre jaune extra, [illegible]
A vendre par FREDERIC AVET, 58 et 61, Vieille Levée

RIZ créole, riz créole—300 sacs riz créole de différentes qualités, en magasin et à vendre par F. AVET, 59 et 61, Vieille Levée

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison V. & E. MAIGNAN, est dissoute d'un commun accord [illegible]
VICTOR MAIGNAN
EDOUARD MAIGNAN.

VICTOR MAIGNAN continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

LISEZ CECI.

☞ MADAME VIRGINIE, la grande prophétesse, [illegible]

Avis.

ED. FREIDEVAUX a l'honneur de prévenir sa clientèle [illegible]

Le Dr G. W. LAWRENCE
MEDECIN RESIDENT
DES SOURCES CHAUDES
DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à toutes les personnes qui, ainsi qu'aux malades du dehors qui désirent pour le consulter. [illegible]

FRUITS AU JUS—100 caisses fruits au jus de Rodel, 30 caisses fruits au jus de Lafourie, en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, 116, rue Royale. 24 mai

LIQUEURS—15 caisses du Mont d'Or, 20 caisses punch au rhum, 10 caisses Elixir Raspail, [illegible] HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31, rue Bienville. 24 mai

ESSENCES—3 estagnons essence bergamote, 2 estagnons essence Portugal, 5 bouteilles essence Persico, A vendre par LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson. 15 juin

PORC—800 barils mess, [illegible] GABRIEL PASCAL, 97 rue Vieille Levée. 14 mai

Distillerie et fabrique de chocolat.

35 et 37....Rue Quartier....35 et 37

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendus aux prix les plus réduits.

Dépôts de liqueurs, brandy, vins, sirops, eau de seltz rue Bourbon, 96, près St Louis.

Sirops assortis, garantis de conserve à $2.75 la [illegible]. L. C. GRESSON

AVIS.

D'APRÈS un ordre de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, M. Stanislas Plassan a été nommé liquidateur de la société de F. Martin & Co, pour la

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY.

Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre ladite société ainsi que celles qui lui doivent, sont priées de s'adresser à S. PLASSAN, 30 et 40, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—250 caisses Absinthe E. Pernod, C. F. Berger, C. Lecoultre, Richard Muller;
100 caisses Crème du Mont d'Or et Punch au Rhum,
175 do Vermouth Noilly Prat, Fuard & Co, [illegible]
150 paniers Champagne Crème de Bouzy, F. Barbe & Co, Jacquesson & Son, et Red Star, à vendre par F. SANCHO, 228 rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

ECONOMIE DE $20
SUR LE BILLET & LES DEPENSES
POUR
NEW-YORK, PHILADELPHIE, BOSTON et BALTIMORE
En prenant
Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (Georgie).
Tickets pour toute la route, y compris les repas et la chambre, pour toute la distance (excepté de Montgomery à Savannah), prix: $38.75. S'adresser à
J. W. GREGORY, Agent général pour les tickets et le fret, Hotel ST-CHARLES, encoignure Gravier Nlle-Orléans

CARTES ESPAGNOLES!—150 douzaines cartes espagnoles à jouer, à vendre par F. SANCHO, 228, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe

DRY GOODS,
PRIX D'ENCAN.
R. CLAGUE,
Rue Ste-Anne, 103, entre Bourbon et Dauphine

A l'honneur de prévenir les Dames que pour clore le stock il vendra tout son stock de printemps
A 20 POUR CENT,
Au-dessous du prix d'encan.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

Nlle-Orléans 2 mai 1860

LE 29 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 4 et demi pour cent lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 11 juin, au bureau de la compagnie. HENRY WHITTEMORE, Secrétaire

Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1860

LE 25 du courant, à une assemblée spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent payable [illegible]. A. H. KERNION, Caissier

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants [illegible]

[illegible]

Nlle-Orléans: E. DESCHAMPS & LAMBERT. Dépôt général: J. CAZAUX, [illegible]

Sources de Bladon et de Cullum.

Départ de Mobile tous les mardis et samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladon et de Cullum

Le bateau à vapeur le RESCUE, capitaine H. F. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Allen, [illegible]. JOHN E. HYDE & Co, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.

☞ On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant à [illegible]. 4 mai—5m

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant &c. &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax,
[illegible]
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

BITTERS des ARABES

PARTOUT on entend faire l'éloge de ce Bitter. [illegible]

[illegible] F. SANCHO, 228, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. W. RAYMOND, 71, rue du Camp, et J. LLAMBIAS, encoignure Esplanade et Casacalvo.

MAISON A LOUER.

A louer une jolie maison, [illegible] S'adresser à F. SANCHO, 228, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe

Vin rouge

CENT VINGT barriques vin rouge, [illegible] PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier

Vin rouge

DEUX CENTS caisses [illegible] PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier

EN débarquement du navire Fanny Ealer, arrivé de Bordeaux:
[illegible]
N. LAMBERT, No 52 [illegible] rue des Magasins

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre—[illegible] C. MAIGNAN

EN débarquement de la barque Fanny Ealer venant de Bordeaux—
[illegible]
A. CARRIERE & Co, 37, Vieille Levée

VIN D'EAU DE VIE—[illegible] LANATA FRERES, 8 et 11, rue Jefferson

VINAIGRE Sabatier—[illegible] LANATA FRERES, 8 et 11 rue Jefferson

Grandes Nouveautés.

Lion & Andrée,

Salle, coin Bienville et Royale.

VIENNENT de recevoir par le steamer De Soto un bel assortiment de marchandises nouvelles telles que:
Rubans de toutes couleurs,
Ceintures unies, cordonnet, couleurs,
Boucles et agrafes, [illegible]
[illegible]

Gants, Cravates, etc

REÇU par le steamer De Soto—Un assortiment de gants [illegible]
Cravates [illegible]
Chaussettes fil d'Ecosse,
Bas de fil d'Ecosse pour dames.
Chez LION & ANDRÉE, Coin Bienville et Royale

Avis aux dames qui partent pour la campagne

REÇU par le steamer De Soto—Un magnifique assortiment de robes, [illegible] LION & ANDRÉE, Coin Bienville et Royale

TAMBOURY, OLIVARI & Co,
Marchands commissionnaires en général.
—IMPORTATEURS DE—
Vins, eaux de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, Lafitte, Margaux, d'Arche (Gironde) &c.
No 61, rue Royale, Entre Conti et St Louis
NOUVELLE-ORLEANS
15 mars

Avis de société.

JE me suis associé aujourd'hui M. M. Godchaux et M. Joseph Simon pour le commerce des vêtements, en gros et en détail dans cette ville, pour la durée, sous la raison [illegible]. York. Le [illegible] L. GODCHAUX FRERE & Co. à New York, L. GODCHAUX FRERE & Co.
[illegible]
LEON GODCHAUX.
L. GODCHAUX FRERE & CO. 171 Duane street, New York.
M. GODCHAUX FRERE & Co, Nlle Orléans.

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des marques suivantes de vins:
EUGENE CLICQUOT, REIMS,
SCHRODER et SCHYLER & Co, BORDEAUX,
F. HASENKLEVER, NUITS (Côte-d'Or),
KIRCHNER & BRAUBURGER, RUDESHEIM sur le Rhin.
N. B. PEPIN & Co, No 58, rue de la Commune

EAU-DE-VIE—[illegible]
A vendre, sous les clefs de la Douane, par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis